

Monsieur le Maire
Mairie de Pressagny l'Orgueilleux
Pascal MOREAU
9 rue aux Huards
27510 PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

Douains, le 19 MARS 2018

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Christine CHIVOT
Service : Aménagement et Habitat
LRAR n° 1A 147 927 7374 5

Consultable en mairie et
sur le site internet de la commune.

Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CAPE pour un SCoT SNA et modification du périmètre du SCoT

Monsieur le Maire,

cchivot@sna27.fr

Tél : 02 32 53 50 03

LD : 02 76 48 03 21

Fax : 02 32 51 31 04

N/Réf :
TD/JFL/HT/MBA/MF/CC/18-
09

Par courrier en date du 10 novembre 2017, je vous ai informé de la prescription de la révision du SCoT de la CAPE et de l'élaboration du SCoT de Seine Normandie Agglomération.

Le périmètre de SNA a été modifié au 1^{er} janvier 2018 avec l'adhésion de votre commune et le retrait des communes de Château-sur-Epte, Fontaine-sous-Jouy, et Jouy-sur-Eure. Le Conseil Communautaire a donc délibéré pour préciser les communes comprises dans le périmètre du SCoT.

Conformément à l'article R143-15 du code de l'urbanisme, cette dernière délibération doit également faire l'objet d'un **affichage dans chaque mairie de SNA pour une durée de 1 mois au minimum**. Cet affichage étant de nature réglementaire, je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte cette demande, et m'informer de la date à laquelle cela sera fait.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint :

- le registre de mise à disposition du public,
- la délibération du conseil communautaire n° 17-267 du 28 septembre 2017 prescrivant la révision du SCoT de la CAPE et définissant les modalités de concertation,
- la délibération du conseil communautaire n° 18-14 du 22 février 2018 concernant la modification du périmètre du SCoT (délibération à afficher)
- le certificat d'affichage qui sera à compléter et à retourner à SNA.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.


Thomas DURAND

Vice-Président de l'aménagement,
de l'agriculture et du support aux communes